

# COMITE DE DIRECTION

## REUNION DU MERCREDI 17 JUIN 2020

**Président :** Mr André CHAMPEIL

**Présents :**

Mmes Christine POMARES - Mireille VALENTIN

MM. Philippe AMADUBLE - Anthony ARCHIMBAUD – Thierry BAPT -Jacques BOURDAROT – Jean-François CERRALBO - Jean-Paul CHASTAGNIER – Jean-François CLEMENT - Thierry COUTARD - Miguel GONZALEZ - Christian HOMETTE - Didier JARRIGE - Eric JOYON–Raymond SAURET - Sylvain SERTILLANGE - Jacques TINET - Bernard TIXIER

**Excusé :**

M. Roger MAYET – Président de la Commission de l'Arbitrage

**Assistent à la réunion :**

Mme Valérie RIBOULET - C.T.D. P.P.F

M. Christopher POULIZAC – C.T.D D.A.P

Mme Laurence DALLE – Directrice – qui fait fonction de secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

Le Procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 15 janvier 2020 et du procès-verbal de la réunion du bureau du 27 mai 2020 sont adoptés sans aucune observation.

## INFORMATIONS DU PRESIDENT

### FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

**Fonds de solidarité**

La Comité Exécutif de la Fédération Française de Football a acté la mise en place d'un Fonds de solidarité exceptionnel pour soutenir la reprise des clubs amateurs et faire face aux répercussions économiques de la crise du Covid-19 lors du démarrage de la saison 2020/2021.

Chaque club amateur percevra 10 € par licencié (7 € versé par la F.F.F. et 3 € émanant des Ligues et des Districts)

Concernant la part du District du Puy de Dôme, la somme allouée aux clubs représente 28 000 € au total.

### LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

**Service Civique – Déploiement du dispositif 2020-2021**

Suite à l'agrément collectif de la Fédération Française de Football – le District du Puy de Dôme décide de prendre un service Civique pour la saison 2020/2021.

## INFORMATIONS DIVERSES

**Courriel de Mr Jacky BLANCARD – Président de la Commission Football Entreprise**

Le Comité de Direction prend connaissance de la requête de la Commission du Football Entreprise concernant le souhait qu'il n'y ait aucune montée – ni descentes pour la saison 2019/2020.

Après avoir rappelé que le District était dans l'obligation d'appliquer les décisions fédérales, le Comité de Direction décide de ne pas accéder à la requête et de prononcer une descente de la Poule D1 du Championnat Football Entreprise à la Poule D2 et d'appliquer le règlement pour la montée de D2 en D1.

### Commissions

Le Président André CHAMPEIL rappelle les différentes démissions et candidatures qui ont été entérinées par mail par le Comité de Direction durant le confinement – à savoir

Eric JOYON – démission de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Stéphane PERRIER – candidature pour la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Yves CHALUS – candidature pour Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Maria PEREIRA – candidature pour arbitre honoraire

Yves CHALUS – candidature pour arbitre honoraire

Jean-Pierre GARDIEN – candidature pour Commission médicale

Il poursuit que pour les autres candidatures, ce sera le nouveau Comité de Direction à l'issue des élections qui entérinera les Commissions.

### CLT UNION JEUNESSE

Les membres du Comité de Direction accusent réception de la démission du Président du Club CLT UNION JEUNESSE – KOC Oktay.

### F.C. CHAMALIERES

Demande du club du F.C. CHAMALIERES pour la création d'une équipe en Championnat Football Entreprise. Le Comité de Direction – après avis auprès de la Fédération Française de Football – accepte l'engagement d'une équipe en Championnat Football Entreprise Départemental 2 pour 2020/2021.

## Médailles

Les membres du Comité de Direction valident les propositions de médailles du District suivantes

BROMONT LAMOTHE - MONTFERMY	GUITTARD Vincent
BROMONT LAMOTHE - MONTFERMY	DELARBRE Franck
CHATEL GUYON F.C.	ZRIM Bernard
CLT ECUREUILS FRANC ROSIER	JULIEN Alexandre
CLT ECUREUILS FRANC ROSIER	BIGAND Garry
CLT ECUREUILS FRANC ROSIER	JULIEN Didier
CLT Portugal F.C	DOS SANTOS COELHO Fernand
GERZAT U.S.	RIBEIRO Ernesto
GERZAT U.S.	CHARBONNEL David
HAUTE DORDOGNE	CHOCOT Céline
MARTRES D ARTIERE - LUSSAT	DELAIR Georges
MEDICALE PLUS A.S.	HUMBERT Edouard
MEDICALE PLUS A.S.	BRULET Damien
MOISSAT A.S.	LAGEYRE Marie Laurence
ORCET U.S.	ABDELMOULA Nathalie
ST ANGEL ESP	CHARLES Florence
ST CLEMENT DE REGNAT	COUTURAT Isabelle
ST GERMAIN LEMBRON	GATINOIS Nathalie
ST PRIEST DES CHAMPS JS	SANNE Nicolas
ST PRIEST DES CHAMPS JS	LASCIOUVE Ludovic
ST SYLVESTRE PRAGOULIN	DRAVERS Dominique
TOURS SUR MEYMONT U.S.	DEMAISON Alain
VAL DE COUZE CHAMBON	RAYMOND Christophe

VAL DE COUZE CHAMBON	CHAURAT Frédéric
VERTAIZON F.C.	PEREIRA Antonio
VEYRE MONTON C.O.	LEITE David
Commission Sportive	ROCH Jean Claude
Arbitre District	OUMEZZAOUICHE Hocine
Arbitre District	GIGAND Eric
Arbitre Ligue	ROUMY Raphael

## TARIFS – SAISON 2020-2021

Les membres du Comité de Direction entérinent les tarifs pour la saison 2020-2021 et décident d'offrir les frais de cotisation de District soit 66 € par club – ce qui représente une aide au total de 13 000 €.

DROITS D'ENGAGEMENT	TARIFS
<b>Cotisation district</b>	<b>66 € (OFFERT)</b>
<b>Frais de gestion</b>	120 €
<b>Annuaire (3 obligatoires )</b>	40 €
<b>Annuaire supplémentaire</b>	10 €
<b>CHAMPIONNATS SENIORS</b>	
<b>Départemental 1</b>	117 €
<b>Départemental 2</b>	112 €
<b>Départemental 3</b>	106 €
<b>Départemental 4</b>	98 €
<b>Départemental 5</b>	90 €
<b>FUTSAL</b>	
<b>Championnat Futsal</b>	70 €
<b>Coupe Départemental Futsal</b>	20 €
<b>FOOTBALL ENTREPRISE</b>	
<b>Championnat Football Entreprise</b>	70 €
<b>Challenge André BOSSIN</b>	20 €
<b>Coupe Complémentaire Foot Entreprise</b>	20 €
<b>COUPES</b>	
<b>Coupe du Puy de Dôme Gérard FAURE</b>	80 €
<b>Challenge Eugène SENIQUETTE</b>	50 €
<b>Coupe U18</b>	20 €
<b>Coupe U15</b>	20 €
<b>Coupe Futsal U18 &amp; U15 – Equipe Ligue</b>	30 €
<b>Coupe Futsal U18 &amp; U15 – Equipe District</b>	20 €
<b>CHAMPIONNATS JEUNES</b>	
<b>U.18</b>	42 €
<b>U.15</b>	32 €
<b>U.13</b>	31 €
<b>U.10 – U.11 (par équipe)</b>	15 €
<b>U.6 – U.7 // U.8 – U.9</b>	10 €

<b>CHAMPIONNAT FEMININ</b>	
Football à 11	60 €
Football à 8	30 €
Championnat à 8 (plateaux)	13 €
Coupe Mireille VALENTIN	20 €

<b>FRAIS DIVERS</b>	<b>TARIFS</b>
Droits de réserve	35 €
Droits de réclamation (après match)	70 €
Frais de dossier pour appel	120 €
1 <sup>er</sup> avertissement	9 €
2 <sup>ème</sup> avertissement (dans les 3 mois)	18 €
3 <sup>ème</sup> avertissement (dans les 3 mois)	36 €
Exclusion	46 €
1 <sup>er</sup> forfait	100 €
Forfait général	150 €
Forfait Coupe Seniors	100 €
Amende forfait ou forfait général intervenant dans les 3 dernières rencontres d'un championnat seniors	200 €
Absence de comparution (minimum)	60 €
Absence de comparution si instruction (minimum)	100 €
Absence à l'Assemblée Générale de fin de saison	80 €
Absence à l'Assemblée Générale d'automne	80 €
Vœu non soutenu à l'Assemblée générale	50 €
Tournoi sans autorisation	32 €
Licence manquante	6 €
Absence n° de licence	6 €
Mention d'un n° de licence pour un non licencié	50 €
Fonction non tenue	17 €
<b>FEUILLES D'ARBITRAGE –</b>	
FMI non transmise avant lundi 0h00	25 €
Adressée hors délai	25 €
Non conforme	25 €
Envoyée à la Ligue	25 €
<b>AMENDES FOOT FEMININ –</b>	
Futsal (après inscription)	50 €
Rassemblement final (après inscription)	50 €
Journée Plateau Foot à 8	50 €
<b>AMENDES FOOT D'ANIMATION –</b>	
Absence ou forfait sur plateau excusé	10 €
Absence ou forfait sur plateau non excusé	20 €
Absence sur journée festive (après inscription) – <i>Hors Journée des Débutants</i>	20 €
Non renvoi de la feuille de plateau ( <i>au plus tard le jeudi au District</i> )	25 €
Absence réunion Foot d'Animation	25 €
Absence n° de licence sur feuille de match	6 €
Plateau annulé sans avertir le District	25 €
Non-respect du règlement du Foot d'Animation	20 €
Joueur non licencié inscrit sur la feuille de match	20 €

Absence de composition d'équipe sur feuille de match	30 €
Absence Journée des Débutants ( <i>non inscrit ou non présent</i> )	50 €

## Assemblée Générale Elective

L'élection du Comité de Direction du District du Puy de Dôme aura lieu lors de l'Assemblée Générale Elective du **Vendredi 02 octobre 2020** à l'auditorium de l'antenne de Cournon de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert du **18 JUIN 2020 au 02 septembre 2020** à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : 13 Rue Bois Joli – BP 10010 – 63801 COURNON D'Auvergne PPDC

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District,
- l'élection a lieu au scrutin de liste bloquée

## CALENDRIER DES CHAMPIONNATS SENIORS

Le Comité de Direction valide le calendrier prévisionnel pour 2020/2021 des compétitions Seniors avec une reprise pour le 27 septembre 2020 pour la première journée de championnat ainsi que le tableau des montées et des descentes pour la saison 2021/2022.

## PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DE TEXTE

Mme Laurence DALLE fait part au Comité de Direction d'une proposition de modification du règlement concernant le règlement financier pour les clubs du District – à savoir

*Fonctionnement : Un relevé de compte tous les 2 mois est effectué comprenant : les frais d'engagement, les amendes et sanctions, et tous les autres frais.*

*Modalités de Règlement : A compter de la date d'émission du relevé de compte, le club fait parvenir son règlement au District sous 2 semaines.*

*Procédures et Sanctions :*

*a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission Sportive (ou Règlements), laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Sportive (ou des Règlements), d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.*

*b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Sportive (ou des Règlements), d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.*

*c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de*

*réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Liges ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.*

*Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club au relevé du mois de mai n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.*

*Demande d'étalement : Lorsqu'un club est en difficulté momentanée pour le règlement, celui-ci peut négocier l'étalement de ses dettes auprès de la trésorerie du District avant d'être en infraction. Dans le cas où un étalement des dettes est accordé par la trésorerie du District, celui-ci fait l'objet d'un écrit du District contresigné par le Président ou le Trésorier du club. Cet écrit mentionne les délais, dates et sommes qui doivent être payées. En cas de non-respect de cet étalement, une seule mise en demeure par courrier électronique avec AR est adressé au club et, sans régularisation de sa part sans régularisation de sa part une semaine après l'envoi électronique – le club est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

Le Comité de Direction valide ce nouveau règlement et le soumettra au vote de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020 pour application dès la saison 2020/2021.

## TOUR DE TABLE

### **Mireille VALENTIN**

Un sondage a été effectué auprès des clubs pour la mise en place en place d'un Championnat U18 F à 11 au lieu de à 8

### **Antony ARCHIMBAUD**

Un projet sur un nouveau championnat U18 F est en cours d'élaboration.

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion**  
**Lundi 7 septembre 2020 à 18 h 30**

**La secrétaire de séance :**

  
**Laurence DALLE**

**Le Président :**

  
**André CHAMPEIL**